

Créé en avril 1982

FONDATEURS:

Mihran Amtblan
Kévork Képénékian
Jules Mardirossian
Vahé Muradian

EDITION FRANCE ARMÉNIE:

17 Place de la Ferrandière
69003 - Lyon
Tél: 04 72 33 24 77
Fax: 04 72 34 59 05

Courriel: contact@france-armenie.fr
Site web: www.france-armenie.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:

Harout Mardirossian

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE:

Véronique Sanchez-Chakérian

COLLABORATEURS de ce NUMÉRO:

Gérard Achdjian
Zmrouthe Abozian
Jules Boyadjian
Varénag Cazarian
Vicken Cheterian
Harout Chirinian
Bérénice Delaye Abozian
Georges Festa
Florence Gopikian Yérémián
Ani Hagopian
Nairi Khatchadourian
Jean-Noël Kouyoumdjian
Almasd Leloire Kérackian
Mélina Le Priol
Varoujan Mardikian
Harout Mardirossian
Sévane Mardirossian
Virab Mouradian
Henri Papazian
Edouard Pehlivanian
Lorine Sarkissian
Rémy Sirope
Marie Soghomonian
Raffi Soghomonian
Vahé Ter Minassian
Marie-Anne Thil
Tigrane Yégavian
Jean Yérémián

INFOGRAPHIE:

France Arménie

CONCEPTION GRAPHIQUE:

Christine Kirkorian

ADMINISTRATION ET ABONNEMENTS

Liza Bardakjian : 04 72 33 24 77

PUBLICITÉS

04 72 33 24 77

IMPRIMERIE:

BRAILLY - Saint Genis Laval
Commission Paritaire des Publications
et Agences de presse
N° CPPAP 0323 G 87300

Reproduction interdite de tout article, photo ou document sans l'accord de l'administration du journal. La rédaction n'est pas responsable des documents qui lui sont adressés spontanément.

Aux urnes, citoyens !

Les citoyens de France et d'Arménie sont donc prochainement appelés à voter. En France, les 15 et 22 mars pour renouveler les conseillers municipaux et territoriaux qui œuvrent au quotidien pour améliorer ou préserver le cadre de vie, la sécurité et l'activité de tous les citoyens, et en Arménie le 5 avril pour mettre au placard par référendum sept juges de la Cour constitutionnelle choisis par l'ancien régime.

Le vote – possibilité pour chacun d'y participer ou pas – est un droit fondamental, un choix de société, un pilier de la démocratie. Il ne faut pas le dévoyer pour atteindre un autre objectif. En Arménie, le prix de l'organisation de cette consultation publique, à plus d'un million de dollars par juge visé, mérite que l'on se pose ces deux questions :

- Quelle loi aurait pu être refusée, quel traité n'aurait pu être ratifié, quelle décision aurait pu être annulée par ce « Conseil constitutionnel » ?

- L'Arménie peut-elle être une terre d'oppositions constructives et de compromis politiques ou doit-on, pour exercer le pouvoir, avoir la main mise sur l'exécutif, 70% du législatif et par voie de conséquence sur le judiciaire ?

Poser la question c'est déjà y répondre.

Les Français d'origine arménienne, eux, ont bien compris l'importance de respecter la démocratie et le vote de leurs concitoyens. Ils s'engagent désormais pleinement dans la vie politique française sur la base de leurs sensibilités et de leurs convictions, même extrêmes, pour demander la confiance des autres citoyens. Cela ne les empêche pas d'être fiers de leur origine et globalement de s'entendre sur l'amitié franco-arménienne, la lutte contre le négationnisme du Génocide des Arméniens, le respect des droits du peuple d'Artsakh. Dans certaines villes, ils peuvent parfois se retrouver fermement opposés mais jamais ennemis car tous respectent la République française et la démocratie. C'est en cela que l'on parle d'intégration réussie.

Les Français d'origine arménienne sont aussi

fidèles et n'ont pas la mémoire courte. Ils n'oublient jamais celles et ceux, dont leurs maires, qui se sont engagés à leurs côtés. Peu importe que leur nom ne se termine pas par IAN, ils sont porteurs d'autres valeurs comme l'engagement républicain et l'humanisme. Il convient de les distinguer de ceux qui, notamment dans les extrêmes, d'élections en élections, promettent plus et toujours plus pour flatter la communauté arménienne, et dont les élus ne votent aucune motion en faveur de la Cause arménienne.

A l'opposé la Turquie, et peut être bientôt l'Azerbaïdjan, reste dans une vision communautariste où les citoyens d'origine turque sont avant tout des agents de la promotion d'une vision turque, négationniste, belliqueuse, de la société. Ils veulent le partage et la division du peuple français en communautés et constituent donc des listes communautaristes qui n'ont de citoyennes que le nom. Dans certains cas, comme à Saint-Priest dans le Rhône avec Izzet Donagel (LREM tendance Collomb) ou à Paris avec Rachida Dati (LR), ces citoyens arrivent à infiltrer des listes soutenues par des partis nationaux et à ceux-là, la réponse doit être républicaine et le barrage sans concession.

Le président de la République, Emmanuel Macron, avait annoncé lors du dîner du CCAF – qui a été cette année encore exceptionnel par la présence du Professeur Taner Akçam – des mesures pour lutter contre le communautarisme, notamment turc. On peut regretter que ces mesures n'aillent pas jusqu'à lutter contre ces listes communautaires aux élections qui, même si pour l'instant elles ne recueillent pas suffisamment de voix, viennent saper les fondements de la démocratie française.

Alors, aux urnes citoyennes et citoyens ! Soyez éclairés dans vos choix. Il ne faut jamais avoir peur de s'exprimer. La démocratie, et donc le choix de voter ou pas, est née dans l'agora d'Athènes pour cela. ■